

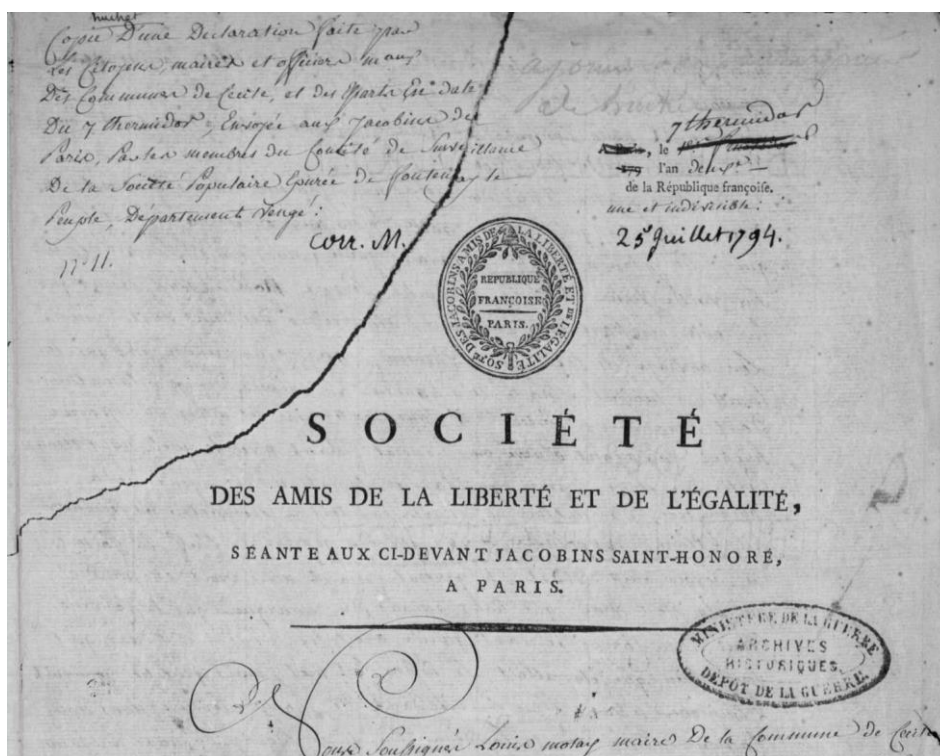
Les opérations de la colonne des généraux Ferrand et Huché du 10 au 25 juillet 1794

On a beaucoup écrit sur les méfaits, "présumés" selon certains, des troupes républicaines en Vendée durant la Révolution. En 1994, M. Jean-Clément Martin, professeur d'histoire parisien, rappelait que les éventuels massacres y ayant été perpétrés "*ne furent tenus - faut-il le rappeler - que par des terroristes urbains dans l'hiver 1793-1794 et par des colonnes infernales dans le printemps 1794*"¹, et que les comportements qu'ont pu avoir ces troupes avant ou après cette période, sont à considérer comme étant dans l'ordre normal des choses.

Les sources de première main sur les actions de ces troupes sont rares. Celles de seconde main ou plus provenant des vainqueurs révolutionnaires soulignent les difficultés rencontrées par ces troupes pour exécuter les ordres du gouvernement et accomplir leur tâche d'extermination.

Pendant une de ces troupes venue pacifier le pays, et commandée par les généraux Ferrand et Huché, a laissé quelques informations. Partie de Chantonay le 10 juillet 1794, elle arriva à Palluau le 20 juillet, pour continuer ensuite jusqu'à Challans. Ses opérations sont connues par le rapport du général Ferrand et les déclarations de ceux qui avaient été réquisitionnés pour leur servir de guides².

Sur le Poiré, la mémoire populaire a rapporté jusqu'à nous certains des meurtres et exactions perpétrés par les troupes révolutionnaires. Ceux situés aux environs de Lande Blanche, de l'Aumère, de la Boutière... peuvent être reliés à cette opération politico-militaire de Ferrand et Huché.



Rapport du général Ferrand de la marche de sa colonne

du 22 messidor au 3 thermidor (10 au 21 juillet 1794)
le 7 thermidor an deux (le 25 juillet 1794)

Déclaration de citoyens accompagnant la colonne des généraux Ferrand et Huché

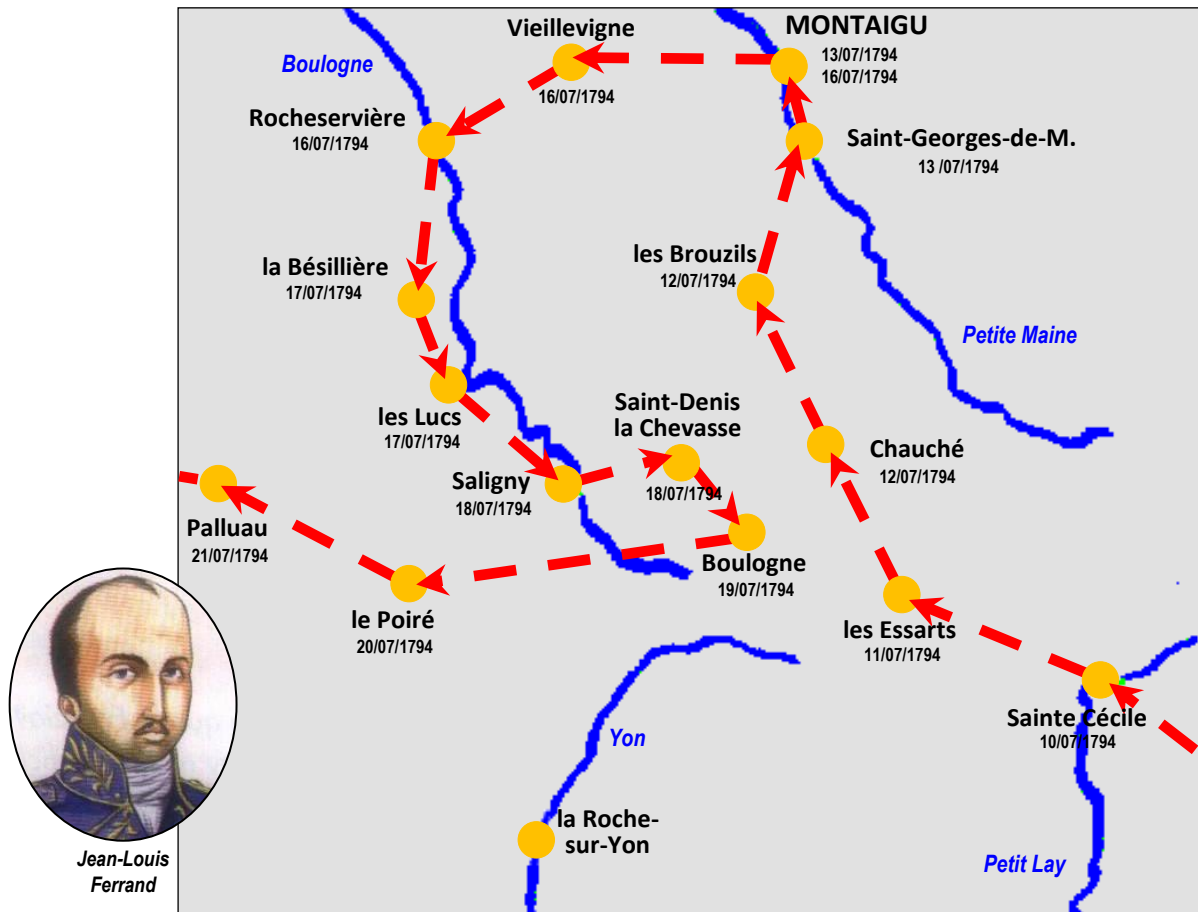
du 22 messidor au 3 thermidor de l'an 2 (10 au 21 juillet 1794),
le 7 thermidor an deux (le 25 juillet 1794)

¹ Martin (Jean-Clément), *Vitraill et Guerre de Vendée*, collection "Images du patrimoine", 1994, p. 11.

² Service historique de la Défense : B 5/9-96, consultable aux Archives départementales de la Vendée.

<p><i>rapport sur la marche des trois mille six cents hommes partis se Pont-Charron le 22 messidor, lesquels commandés d'abord par le général Ferrand ont fait une expédition dans la forêt de Grasla, et qui ensuite sous les ordres du général Divisionnaire Huché, ont parcouru la Bésillière, Belleville, etc.</i></p>	<p><i>copie d'une déclaration faite par les citoyens maire et officiers municipaux des communes de Cécile et des Essarts en date du 7 thermidor, envoyée aux Jacobins de Paris par les membres du Comité de Surveillance de la Société Populaire Purifiée de Fontenay-le-Peuple, Département Vengé</i></p>
	<p><i>Nous soussignés Louis Motais, maire de la commune de Cécile, Jean Durand, Pierre Vinet, officiers municipaux de ladite commune, et Jacques Perrochon, maire de la commune des Essarts et fournisseur des bois de construction pour la Marine de la République, sommes partis du camp du Pont Charron, en qualité de guide avec la colonne commandée par le Général Ferrand,</i></p>
<p>le 22 messidor (10 juillet 1794) <i>Après avoir fait assembler tous les régiments campés au Pont-Charault, avoir répété au centre de chacun d'eux ce qui est enjoint dans les proclamations, avoir ordonné respect aux propriétés, aux hommes paisibles, aux femmes et aux enfants, avoir défendu à tous les individus, sous les peines les plus rigoureuses, les traits d'inhumanité, je suis parti à six heures du soir et ai pris la route de Sainte-Cécile, où j'avais connaissance qu'existait un rassemblement de Brigands.</i></p>	<p>le 22 messidor (10 juillet 1794) <i>A dix heures du soir, nous nous sommes portés à Cécile, nous avons trouvé au village du Pont-Charrault un poste de brigands d'environ 200 hommes qui après peu de résistance prirent la fuite, une vingtaine ont été tués. Du Pont Charrault, nous nous sommes portés aux Essarts où nous n'avons trouvé personne, nous en sommes partis pour aller dans la lande de la Chauvinière, où nous avons campé et passé la nuit.</i></p>
<p>le 23 messidor (11 juillet 1794) <i>Arrivés à trois heures du matin dans ce village, je l'ai fait fouiller, ai parlé à quelques habitants que j'ai trouvés occupés dans leurs foyers. Ayant eu connaissance que deux cents brigands dont partie à cheval, s'étaient portés et mis en bataille au-dessus du village. J'avançai sur eux avec le corps de bataille lorsque d'après les dispositions que j'avais prises, mon avant-garde commandée par l'adjudant-général Verpet les a pris en flanc, en a tué une cinquantaine et mis le reste en déroute. Je me suis mis en route pour les Essarts que j'ai traversés sans rencontrer aucun habitant. A peine sorti de ce bourg, avec cinq dragons et un guide, pour aller reconnaître un lieu propre pour le bivouac j'aperçus une vingtaine de Brigands, dont plusieurs montés. Je les ai chargés. Ils ont fait peu de résistance, et huit à dix ont été tués. Quatre chevaux assez bien équipés ont été pris et laissés à ceux qui en étaient emparé. Le bivouac reconnu dans une lande entre les Essarts et la forêt de Grasla, je m'y suis établi militairement. Pendant la journée, un sergent-major du 29^e Régiment lavant une chemise près du bivouac a été tué par un Brigand qui s'est glissé jusqu'à lui à travers les buissons. Une femme que des soldats prétendaient avoir entendu indiquer au brigand le lieu où était ce sergent, a été tuée par eux. Ne voulant point que dorénavant on pût donner un tel prétexte, j'ai ordonné qu'en pareille circonstances on m'amena les femmes soupçonnées pour vérifier les faits</i></p>	
<p>le 24 messidor (12 juillet 1794) <i>Je me suis mis en marche à deux heures et demie et ai traversé le bourg de Chauché, où tout indiquait que les maisons qui sont en assez bon état, étaient habitées : je ne vis pas un seul individu. Arrivé près de la forêt de Grasla, j'ai détaché cinq cents hommes pour côtoyer la droite et huit cents pour côtoyer la gauche. J'ai répandu à gauche et à droite dans la forêt pour la fouiller, un bataillon de chasseur et l'ai traversé avec ce qui me restait de troupe, ayant soin de me tenir toujours à hauteur des tirailleurs. Nous avons trouvé dans cette</i></p>	<p>le 24 messidor (12 juillet 1794) <i>Nous nous sommes portés à Chauché, de là à la forêt de Grasla, où nous avons trouvé différents ornements d'église, et plusieurs individus des deux sexes, dont deux nous ont déclaré que l'ex-curé de Chavagnes, et un autre inconnu y célébraient habituellement la messe. Les hommes arrêtés ont été renvoyés après avoir reçu des proclamations avec invitation de rentrer dans l'ordre et de s'occuper de leurs travaux domestiques. De la forêt de Grasla, nous nous sommes portés sur les Brouzils, et de là dans les landes de</i></p>

<p>forêt des cases pour loger près de deux mille personnes. Dans quelques-unes étaient des portefeuilles, pelotes et reliquaires nouvellement faits, dans d'autres des moulins à bras, des mortiers pour écraser le grain ; dans un pré de laquelle étaient deux forges bien garnies, ont été découverts une trentaine de bois de fusils, des batteries, des canons de fusils, les outils nécessaires pour réparer des armes, tout enfin ce qui annonce un petit atelier en ce genre. Dans toutes on a trouvé du lait et des matelas ou lits de plumes. Deux ou trois personnes seulement ont été rencontrées et nous ont dit que ces cases étaient habitées par des gens des campagnes voisines qui s'y étaient retirés depuis qu'on avait brûlé leurs maisons, qu'il avait quelques religieuses et des prêtres dont un prieur qui disait la messe tous les dimanches et fêtes, et que tous ces individus ayant connaissance que nous avions bivouaqué à quelques distances et craignant notre visite s'étaient sûrement retirés pendant la nuit dans les forêts voisines. La fouille dans celle de Grasla nous avait tenu une partie de la journée, et après avoir renvoyé ceux que nous avons rencontrés à qui j'avais remis plusieurs proclamations, j'allai établir mon bivouac dans une lande à une lieue de la forêt de Grasla. J'ai remarqué, de distance en distance, sur les arbres les plus hauts des échelles attachées par le bas aux branches les plus élevées : de là les trompettes, car ou y place ceux qui sonnent de la corne, découvrent ce qui se passe de loin et peuvent avertir à l'instant. Pour plus de commodité, ils établissent un siège avec une ou deux planches. Après avoir placé mon poste, je remis le commandement au chef de brigade Xxx à qui je donnais l'ordre de venir camper le lendemain près de Montaigu où je me rendis avec le commissaire des guerres pour pourvoir de pain et autres choses nécessaires la colonne. Le général Huché avait été mandé à Nantes par le Représentant Bo. Il n'y avait pas de pain à Montaigu. J'envoyai le commissaire des guerres à Nantes pour solliciter des souliers et presser l'expédition de pain. Mon aide de camp fut chargé de porter une lettre au général Huché</p>	<p>Corprais où nous avons bivouaqué la nuit entière.</p>
<p>le 25 messidor (13 juillet 1794) La colonne vint camper près Montaigu et je reçus, sur les deux heures après-midi, l'ordre du général Huché pour me rendre à Nantes. Je partis à trois heures accompagné de dix hommes à cheval, et nous essayâmes, entre Aigrefeuille et le camp de la Roulière, le feu de plus de quatre-vingts Brigands cachés dans un champ de blé derrière une haie. Nous perdîmes un dragon du 9^e régiment deux chevaux, et quatre qui furent blessés, un est mort quelques heures après. Je trouvai à Nantes, Boussard et Aubertin qui comme moi, avaient été demandés pour arrêter un plan, d'après lequel on pût rendre la Loire navigable. Le rendez-vous nous fut donné pour le lendemain.</p>	<p>le 25 messidor (13 juillet 1794) Nous sommes passés à Georges, et de là à Montaigu, où nous avons resté trois jours.</p>
<p>le 26 messidor (14 juillet 1794) Nous nous rendîmes à huit heures chez le citoyen Huché agent secondaire et frère du général. Il fut proposé et accepté un plan qui reçut la sanction du Représentant Bo, et dont copie a été envoyée au général en chef. Le départ de la colonne fut fixé au 29 ; et le général Huché prévint qu'il se mettrait à la tête.</p>	



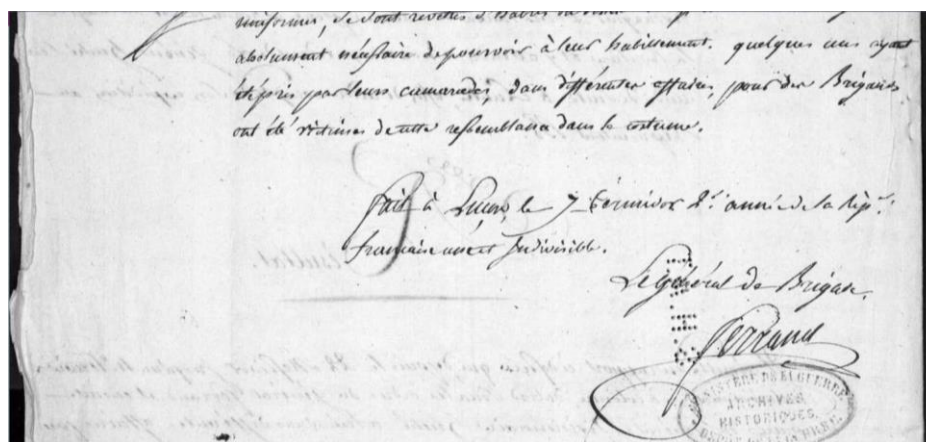
L'itinéraire, du 10 au 21 juillet 1794, de la colonne des généraux Ferrand et Huché qui venait de Chantonnay, et qui continua sa route par la Garnache pour arriver à Challans.

<p>le 27 messidor (15 juillet 1794) Je m'occupai avec le commissaire des guerres des besoins de la colonne en pain et souliers.</p>	
<p>le 28 messidor (16 juillet 1794) Je partis de Nantes avec le général Huché. Nous nous rendîmes à Montaigu.</p>	<p>le 28 messidor (16 juillet 1794) A quatre heures du soir, nous sommes partis de Montaigu avec la colonne qui nous a paru passer aux ordres du général Huchet, qui s'est placé à la tête de l'avant-garde, nous nous sommes portés sur Vieillevigne et de là à Rocheservière. Nous avons remarqué sur notre passage une vingtaine d'individus des deux sexes pris à leur ouvrage et tués sur le chemin, sans y comprendre ceux que les tirailleurs tuaient à droite et à gauche au mépris des proclamations dont nous étions porteurs et sans doute par les ordres du Général Huchet, car ayant observé au Général Ferrand avec lequel nous étions partis du Pont Charault que la proclamation des agents de la Commission d'Agriculture et des Arts invitait à respecter les personnes qui n'étaient pas armées, et que celles du Général en Chef en faisait un devoir aux soldats. Le Général Ferrand nous avait répondu que cela était vrai, que nous avions dû remarquer que la colonne s'était bien comportée tant qu'elle avait été sous ses ordres, qu'il voyait bien que cela allait se passer fort mal, mais qu'il ne pouvait l'empêcher n'étant plus commandant. De Rocheservière nous nous sommes portés dans la lande... près le dit bourg, où nous arrivâmes à onze heures du soir. Notre avant-garde y fut attaquée par les brigands, huit d'entre eux furent tués. N'ayant pu poursuivre le reste à cause de la nuit, nous bivouaquâmes dans la lande.</p>

<p>le 29 messidor (17 juillet 1794)</p> <p>Ayant du pain pour quatre jours, la colonne partit de Montaigu à cinq heures du soir, sous les ordres du général Huché. Nous passâmes par Vieillevigne, arrivâmes à Rocheservière sur les dix heures. L'avant-garde rencontra à l'entrée de ce bourg une forte patrouille de brigands dont huit furent tués. Après avoir traversé Rocheservière, nous établîmes notre bivouac à une lieue de ce bourg.</p>	<p>le 29 messidor (17 juillet 1794)</p> <p>Quatre heures du matin, nous levâmes le camp, et allant au village de la Bésillière, commune de Legé, où nous espérions trouver Charette qui effectivement n'en était sorti que deux heures auparavant. Là nous aperçûmes la colonne républicaine qui venait de Challans. Nous restâmes dans le village de la Bésillière quatre ou cinq heures, et tous les hommes et femmes même trouvés sans armes dans les champs, occupés de leurs ouvrages et dans les maisons furent égorgés et fusillés. Le village fut entièrement incendié. Deux pièces de terre ensemencées en froment furent incendiées après avoir servi à camper l'armée. De là nous nous portâmes au Grand Luc, et allâmes bivouaquer dans les landes qui avoisinent ce bourg. Un seul homme fut rencontré avec sa femme, montés sur un cheval chargé de deux pochées d'effets. Le mari et la femme furent tués.</p>
<p>le 30 messidor (18 juillet 1794)</p> <p>Nous nous mîmes en route à trois heures du matin et arrivâmes sur les cinq heures à la Bésillière. Nous découvrîmes dans toutes les maisons, dans les rues, sur les places, les carrefours de ce hameau des indices certains que les Brigands en sortaient. Sur une esplanade plantée de tilleuls, où était le bivouac de leur cavalerie, nous trouvâmes du foin nouvellement foulés aux pieds des chevaux, dont deux éclopés étaient encore au piquet. Nous jugeâmes par les traces que ce bivouac avait pu contenir cent cinquante chevaux. Un homme très malade, qui n'avait pu suivre nous dit que Charette en était parti la veille à dix heures du matin, et quelques heures après son départ il y était arrivé une autre troupe qui s'était retirée deux heures avant notre arrivée. Après avoir fouillé ce hameau et ses environs, nous prîmes une position militaire. Les généraux Chadeau, Aubertin et Levasseur dont la colonne était postée à une demie lieue, vinrent nous voir et nous dirent que la veille ils avaient eu une affaire dans laquelle ils avaient perdu une quinzaine de soldats et avaient tués près de quatre-vingts Brigands. Nous nous mîmes en marche à trois heures et allâmes bivouaquer dans les plaines des Lucs.</p>	<p>le 30 messidor (18 juillet 1794)</p> <p>Nous avons quitté la lande du Grand Luc et nous nous sommes portés au bourg de Saligny, où nous n'avons trouvé personne, de là nous avons été dans les landes des Jouineaux où nous avons fait halte ; un village voisin du bourg de Saligny a été incendié et plusieurs moutons ont été brûlés dans leur toit. Nous avons entendu tirer à droite et à gauche dans les champs et plusieurs individus ont sûrement été victimes des coups que nous avons entendus. Des landes de Jouineaux nous nous sommes portés au bourg de Denis la Chevasse où nous n'avons trouvé personne, la colonne sortie du bourg, le Général Huchet donna ordre à l'arrière-garde de retourner sur ses pas, de brûler le bourg et à l'instant le bourg et les métairies qui l'entourent devinrent la proie des flammes.</p>
<p>le 1^{er} thermidor (19 juillet 1794)</p> <p>Après avoir fait fouiller les villages des Grand et Petit Luc, nous nous rendîmes à Belleville, une des maisons de plaisance de M. Charette, où tout nous prouva ce que nous dirent plusieurs personnes, qu'une demi-heure avant notre arrivée, les Brigands en assez grand nombre, y étaient encore. On y trouva eau de vie, vin, pain, viande, une pharmacie complète et beaucoup de linge. Nous visitâmes ensuite Saligny et Saint-Denis, où nous trouvâmes plusieurs barriques d'eau-de-vie qui furent défoncées, des fosses remplies de cuir, quelques armes réparées et à réparer. Nous nous portâmes ensuite sur Boulogne dont le château fut fouillé sur le champ. Il contenait des provisions immenses en tout genre, plusieurs barriques de vin et eau-de-vie, quinze cents bouteilles de vin de Bordeaux et d'Espagne, quantité d'habits, de vestes, linge de table, de corps et de lit ainsi que beaucoup d'autres effets y furent trouvés. Soixante matelas nous furent un garant et on nous dit qu'il y avait un hôpital dans ce château. Nous bivouaquâmes à cinq cents toises de ce lieu. Le général Huché donna alors l'ordre qui fut là le lendemain au matin, dans lequel il ferait les mêmes défenses relativement aux femmes, enfants et hommes paisibles, au viol et incendies que celles que j'avais faites avant</p>	<p>le 1^{er} thermidor (19 juillet 1794)</p> <p>Nous avons campé dans les landes de la Marquière près Boulogne. Plusieurs cultivateurs trouvés cachés et sans armes, les uns en chemise, les autres en gilet, presque tous à leurs travaux ont été amenés au Général Huchet et fusillés sur le champ par ses ordres. Le Général Ferrand témoin de ces massacres ayant voulu faire des observations au Général Huchet et les empêcher, ce dernier lui répondit "Je le veux moi". Nous observerons cependant que d'après cela plusieurs femmes et deux hommes seulement furent épargnés.</p>

<p>mon départ de Pont-Charrault.</p>	
<p>le 2 thermidor (20 juillet 1794) Après avoir fait fouiller tous les environs de notre bivouac à une lieue et demie, nous partîmes à une heure après-midi et prîmes la route du Poiré. Nous y étions à près de cinq cents toises lorsque nous eûmes connaissance d'une troupe de Brigands qui faisaient route de la Roche-sur-Yon. Le corps d'armée s'étant mis en bataille, l'avant-garde les poursuivit et sur deux cents dont pouvait être composée cette troupe, quatre-vingt-dix furent tués. Nous nous emparâmes de vingt voitures qu'ils escortaient, chacune d'elles était attelée de quatre bœufs. Toutes étaient chargées de bled. Nous y trouvâmes dix-sept caisses de cuivre, quelques sabres, de mauvais fusils, quatre ou cinq quintaux de balles, et il y avait de plus près de quatre-vingts femmes et enfants. Nous traversâmes le Poiré et aperçûmes près de cent cinquante Brigands qui en raison de la distance et que nous étions séparés par une rivière, firent beaucoup de rodomontades. Nous continuâmes notre route et arrivâmes à minuit au moulin de Palluau où nous bivouaquâmes.</p>	<p>le 2 thermidor (20 juillet 1794) Nous sommes partis de la lande de la Marguière et nous avons été au Poiré passant par le village de l'Orcière, nous y avons vu un homme et une femme tués dans leur maison, la femme sous la table et l'homme dans son foyer. Sur les observations que nous fîmes au Général Ferrand que des abominations avaient été commises, le Général Ferrand répondit à moi Motais "Ne me parlez pas de cela, j'en ai la tête cassée, vous savez que je ne commande plus". Le même jour, nous nous sommes portés au Poiré-sur-la-Roche et dans notre chemin nous avons rencontré les brigands au nombre de quatre à cinq cents qui ont paru vouloir attaquer notre avant-garde, mais ayant vu notre avant-garde s'avancer sur eux, et notre colonne rangée en bataille, ils prirent la fuite et laissèrent après eux vingt-cinq voitures chargées de grains, farines et effets. Deux cents au moins de ceux qui escortaient ces voitures ont été tués, soixante-quatre femmes et enfants trouvés dans un village près le Poiré ont été conduits à Palluau et là, mis en liberté par le général Ferrand qui leur a fait délivrer l'étape.</p>
<p>le 3 thermidor (21 juillet 1794) On fit partir sur les trois heures du matin un détachement de cent cinquante hommes avec des bouviers pour aller chercher près de cinq cent cinquante bœufs enlevés dans les campagnes par les préposés de la commission civile de Nantes, lesquels avaient disparu pendant l'obscurité de la nuit. Ce détachement rentra sur les sept heures et en ramena une cinquantaine. Un convoi de pain venu de Challans était arrivé à quatre heures du matin et la distribution en fut faite pour un jour. Chacune des femmes et des enfants pris sur les voitures en reçurent une livre. On renvoya dans leurs foyers celles qui parurent le désirer et cinq à six qui demandèrent d'aller à Challans y furent envoyées sous l'escorte qui avait amené le pain. Des attaques de gravelle qui me faisaient depuis quelques temps ressentir les douleurs les plus aigües m'ont forcé sur les représentations de l'officier de santé et d'après les ordres du général Huché de quitter la colonne. J'en ai laissé le commandement au chef de brigade Xxx qui, ainsi qu'il était ordonné par le général Huché, a dû aller dans la journée du 3 bivouaquer à trois lieues de Palluau pour se rendre le 4 au camp de la Roulière et y attendre de nouveaux ordres. Le général Huché s'est rendu de suite à Nantes, afin de rendre compte de son expédition au représentant Bo.</p>	<p>le 3 thermidor (21 juillet 1794) Nous avons quitté l'armée à Palluau, nous nous sommes rendus à Luçon avec le Général Ferrand passant par Challans et les Sables. Nous avons remarqué depuis Montaigu jusqu'à Palluau que le pillage a été horriblement commis et le bétail partout enlevé par l'armée commandée par Huchet. Lesquels faits nous assurons sincères et véritables. A Hermine-sur-Smagne le sept thermidor l'an 2^e (25 juillet 1794) de la République une et indivisible et avons signé.</p>
<p>- Résultat -</p>	
<p>Il résulte du rapport ci-dessus que depuis le 22 messidor jusqu'au 4 thermidor inclusivement, la colonne d'abord sous les ordres du général Ferrand et ensuite sous ceux du général divisionnaire Huché a tué dans différentes affaires près trois cents Brigands, leur a enlevé vingt voitures et près de cent cinquante bœufs, douze barriques d'eau-de-vie, quantité de vin en bouteilles et en barriques, une infinité d'effets en habits et linge, près de cent fusils, quinze à vingt chevaux équipés et a mis les lieux qui plaisaient le plus à Charrette hors d'état de le recevoir de sitôt.</p>	

- Observations -	
<p><i>Je pense que politiquement la guerre de la Vendée n'est d'aucun danger pour la République, mais attendu l'épaisseur des forêts, haies et bocages qui couvrent le pays de son site, on ne doit pas s'attendre à en être débarrassé de sitôt d'autant plus que les Brigands qui connaissent parfaitement tous les sentiers et détours échapperont quand ils le voudront aux colonnes agissantes. Les mesures qu'on paraît vouloir employer en les bloquant de tous côtés sont, suivant moi, les seules propres à en diminuer le grand nombre.</i></p> <p><i>Une grande partie des moulins à vents qui avaient été brûlés dans l'intérieur du bocage, sont remontés et en état de moudre. Presque tous les fours ont été réparés. La récolte se faisait et il est à présumer qu'actuellement elle est presque achevée. Les traces que nous avons vues devant les maisons nous ont indiqué que l'on bat le bled au fur et à mesure qu'on le récolte.</i></p> <p><i>Plusieurs chasseurs et volontaires de la colonne qui n'ont pas d'habits uniformes se sont revêtus d'habits ou veste de différentes couleurs. Il est absolument nécessaire de pourvoir à leur habillement, quelques-uns ayant été pris par leurs camarades dans différentes affaires pour des Brigands ont été victimes de cette ressemblance dans le costume.</i></p>	
<p>fait à Luçon le 7 thermidor 2^e année de la République française une et indivisible le général de Brigade Ferrand</p>	<p>signé à l'original Perrochon, Pierre Vinet, Durand, Mothais Les membres composant le Comité de Surveillance de la Société Populaire Epurée de Fontenay le Peuple, signé Perrault, président, et Littier pour copie conforme, les membres du Comité de Surveillance de la Société Populaire Epurée de Fontenay le Peuple, Perreau président, Duvanes secrétaire</p>



Ce "Rapport du général Ferrand de la marche de sa colonne", entre le 10 et le 21 juillet 1794, et cette "Déclaration de citoyens accompagnant la colonne des généraux Ferrand et Huché" sont complétés, pour ce qui en concerne les derniers jours, par les "Déclarations diverses et circonstanciées, recueillies par les administrateurs du district de Challans contre les incendies, pillages et massacres commis sous les ordres du général Huché, du 29 messidor au 2 thermidor an 3 (17 au 20 juillet 1794) à Legé, Saligny, Boulogne et le Poiré" :

Aujourd'hui sixième jour du mois de thermidor, 2^e année de la république française une et indivisible (24 juillet 1794), s'est présenté à l'administration du district de Challans, département de la Vendée, le citoyen Pierre Blanconnier de la commune de Sallertaine pour y faire sa déclaration sur certains faits qui sont à sa connaissance.

Il expose en conséquence qu'ayant été mandé par le général Ferrand qui commande dans l'armée de l'Ouest pour servir de guide à la division de ce général, il y a été pendant quinze jours ; qu'il a parcouru avec lui différents pays ; que cette colonne arriva à Montaigu où elle se joignit à celle du général Huchet ; que les deux colonnes partirent ensemble de Montaigu ; qu'à environ une lieue de cet endroit, il vit le général Huchet qui parla à deux hommes ayant les cheveux gris qui étaient à couper le blé dans un champ près d'une maison, qu'il en tua un de sa propre main et l'autre le fut à l'instant par ses soldats ; qu'en continuant la même route non loin de là il vit encore d'autres hommes que l'on amenait sur le bord du chemin où on les tuait à coups de fusils et de sabres ; qu'arrivé dans le paroisse du Poiré, district de la Roche-sur-Yon, il vit le général Huchet entrer dans une maison où il se trouva deux femmes et un homme, qu'ayant demandé à cette femme si elle avait vu le brigand Charette passer par son village, la nuit lui répondit-elle et dans la matinée il a passé et des gens de sa troupe, qu'à l'instant le général Huchet tua cette femme qui était jeune et que l'homme qui était caché dans un lit fut également tué ; que c'est tout ce qu'il a vu par lui-même, mais qu'il a su que dans la route on tuait hommes et femmes, qu'il est certain que plus de cinq cents personnes ont été tuées dans les champs et dans leurs maisons, pendant qu'il a été guide, et après que la colonne de Ferrand eut joint celle de Huchet ; laquelle déclaration contient vérité, y ajoutant que dans une lande entre Montaigu et le Poiré il vit cinq hommes que l'on tuait en présence du général Huchet qui l'ordonnait ; et il a déclaré ne savoir signer ; faite et reçue ce dit jour et an que dessus.

signé Merland, agent national

pour copie conforme : Cormier pour le président Ganachaud, secrétaire³.

De la mi-janvier à la toute fin avril de l'année 1794, c'est-à-dire avant les faits relatés ci-dessus, les "colonnes infernales" avaient ravagé la région de Montaigu. Puis en mai, le commandement en chef de l'Armée de l'Ouest, était passé au général Vimeux, qui transmit à ses troupes des "recommandations de modération", que les généraux Ferrand⁴ et Huché⁵ appliquèrent deux mois plus tard au cours de cette marche de Chantonnay à Palluau, en passant par le Poiré. Comme on peut le lire, ils revenaient là aux méthodes et comportements qui avaient été adoptés par les troupes révolutionnaires dès 1793 et qui sont rapportés entre autres dans les écrits du général Kléber⁶, dans les lettres du soldat et futur médecin François Broussais, etc.

Cependant, les témoignages rapportés jusqu'aux débuts du XXI^e siècle par la mémoire populaire, montrent que ces meurtres, assassinats, massacres, furent vécus comme des tragédies par les populations locales, alors qu'ils furent perçus comme une banalité - d'autant plus qu'ils s'accumulaient - par ceux qui les perpétrèrent ou les commandaient, et qu'ils furent, par la suite, réduits au mieux à de simples statistiques par bien des historiens.

³ Service historique de la Défense : B 5/9-95, consultable aux Archives départementales de la Vendée.

⁴ Jean-Louis Ferrand est né en 1758 à Besançon. Il participa comme général de brigade en 1794-1795 aux "guerres de l'Ouest", puis fut versé aux armées des Ardennes et de Sambre-et-Meuse. En 1802, il fit partie de l'expédition envoyée dans l'île de Saint-Domingue pour y rétablir la domination française et l'esclavage. Après son fiasco, Ferrand prit le commandement de quelque 2000 rescapés, se réfugia dans la partie orientale de l'île, et s'y maintint durant près de cinq ans. Le 7 novembre 1808, il se suicida suite à sa défaite à Palo Hincado. Son portrait provient du *Museo de las Casas Reales*, ancien Palais de l'Audience royale de Saint-Domingue (République Dominicaine).

⁵ Jean-Baptiste Huché est né en 1749 à Bernay (Eure), et y est mort en 1805. Il était un militaire de carrière qui reprit du service à la Révolution. Soldat au régiment de Flandre en 1768, il en avait été congédié en 1776, pour reprendre du service au régiment de Vexin en 1778, puis comme instructeur au régiment des Cévennes, avant d'être de nouveau congédié en 1790. Fin 1792, il se retrouve capitaine à Soissons où il commande la réserve du camp qui y était établi. En septembre 1793, il est adjudant-général et chef de brigade en Vendée, et devient général de brigade à l'Armée de l'Ouest en novembre, puis général de division en avril 1794. Durant cette période Jean-Baptiste Huché est souvent passé à Montaigu, étant un actif commandant de "colonnes infernales" et à l'origine, entre autres massacres, de ceux de la Gaubretière, fin février 1794... Il sera destitué le 4 août suivant (17 thermidor an 2), mais réintégré le 31 octobre 1795 et nommé commandant de la côte des Pyrénées Orientales, pour enfin être mis en réforme puis en retraite "pour cause d'infirmités" en 1800.

⁶ Cf. les *Mémoires politiques et militaires, 1793-1794*, de Kléber, rééd. 1989, 347 p. ; et les *Lettres de Broussais, volontaire national, sur la campagne de Beysser en Vendée*, publiées par J. Brethé, Fontenay-le-C., 1872.